

Mairie de Gemeaux



Place des Halles

21120 Gemeaux

Tél : 03 80 95 07 19

Fax : 09 70 29 33 58

gemeaux@covati.fr

site internet :

<http://gemeaux.org/>

BUDGET 2017

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie et sur le site internet <http://gemeaux.org/>

BUDGET COMMUNAL

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Le budget de la commune est voté en principe dans le courant du mois de mars.

Cette année le budget 2017 a été voté le jeudi 30 mars 2017.

La commune compte 2 budgets :

- Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (groupe scolaire, restaurant scolaire, entretien des voiries et espaces publics, entretien des bâtiments communaux, administration,...) financées essentiellement par les dotations de l'État et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière)
- Budget du lotissement crée en 2016 pour la viabilisation de parcelles sur l'ancien terrain de foot, à destination des particuliers.

Chaque budget doit être équilibré (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'État, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement. En 2016, la commune a perçu 64 914,00 € de dotation de la part de l'État qui représentent 13.65 % des recettes de fonctionnement du budget général.

RECAPITULATIF GLOBAL DES BUDGETS

| BUDGETS 2017 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL | Encours dette au 31/12/2016 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--|
| budget général | 500 931 | 1 235 912.5 | 1 736 843.50 | 605 753.17 |
| Budget lotissement | 402 780 | 162 600 | 565 380 | 0 |
| TOTAL DEPENSES | 903 711 | 1 398 512.5 | 2 244 275.50 | 605 753.17 |
| TOTAL RECETTES | 1 103 726.32 | 1 398 512.5 | 2 502 238.82 | |
| Excédent budgétaire | 200 015.32 | 0.00000 | 200 015.32 | |

LES ORIENTATIONS ET LES PROJETS MUNICIPAUX POUR 2017

BUDGET PRINCIPAL

Les grandes orientations pour l'année 2017 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

- Ne pas augmenter les impôts locaux. Les taux d'imposition de Gemeaux sont inférieurs aux moyennes nationales : 15.55 % pour la taxe d'habitation contre 24.38 % au niveau national, 13.64 % pour la taxe foncière (bâti) contre 20.85 % au niveau national et 40.51% pour le foncier non bâti contre 49.31 % au niveau national.

La commune ne perçoit plus la cotisation foncière des entreprises (CFE), c'est la COVATI qui la perçoit suite à son passage en Fiscalité Professionnelle Unique. La commune touche une compensation financière de la COVATI.

➤ Surveiller les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'État mais sans détériorer la qualité des services publics communaux. Depuis plusieurs années la commune fait réaliser ses travaux en régie (par les agents municipaux et non par des entreprises) afin de réaliser des économies sur l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics.

➤ Continuer à mener les investissements dont la commune et les citoyens ont besoin.

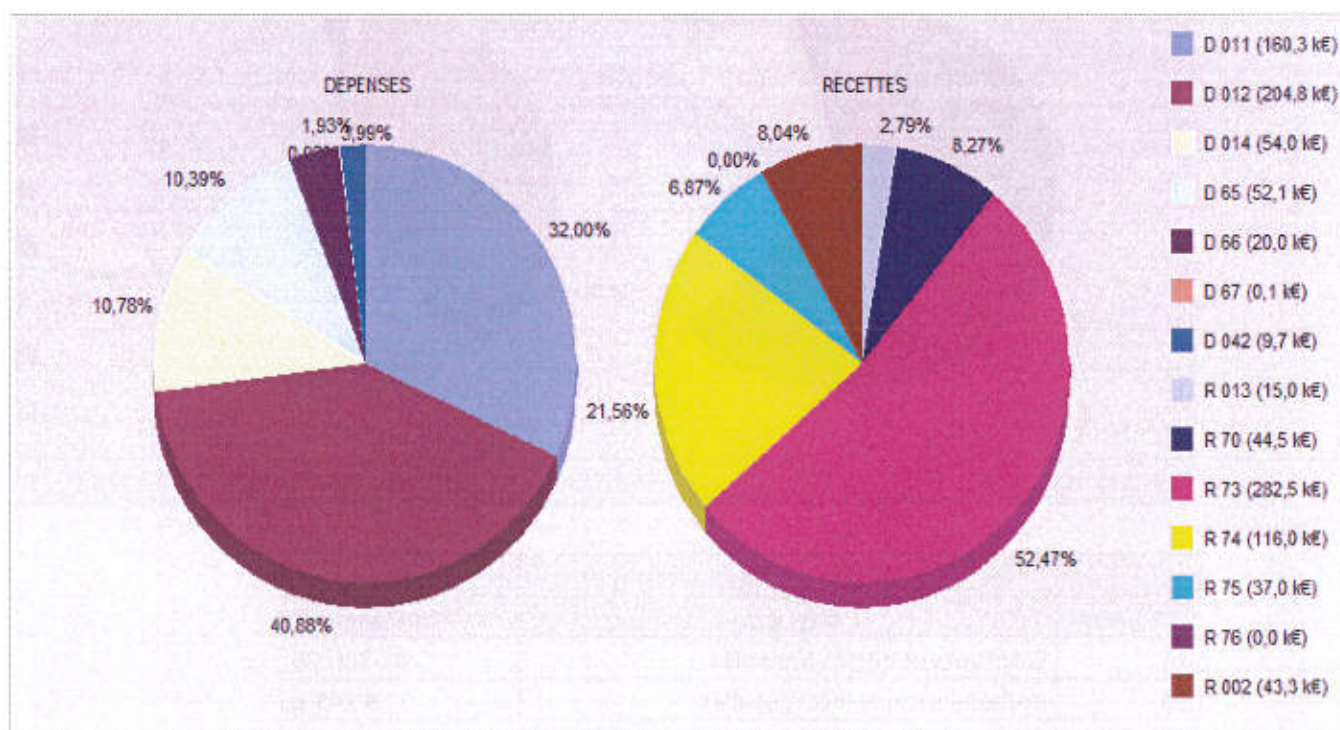
En 2017, la commune continuera les projets mis en œuvre depuis 2016 :

- L'enfouissement des réseaux secs de la rue Montmeroux et place des halles dans le cadre des travaux de voirie en 2017
- Une première tranche de travaux sur la voirie autour de la place des Halles
- La construction de 3 logements
- La création d'une micro-crèche
- La création d'une salle d'expositions.
« Ces trois postes de travaux sont prévus sur le site de l'ancienne école ».
- Extension BTS électricité rue de Glapigny pour viabilisation de 5 lots

Tous ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'État dans le cadre d'un fonds de soutien exceptionnel à l'investissement, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF (dans le cadre du projet « micro-crèche »).

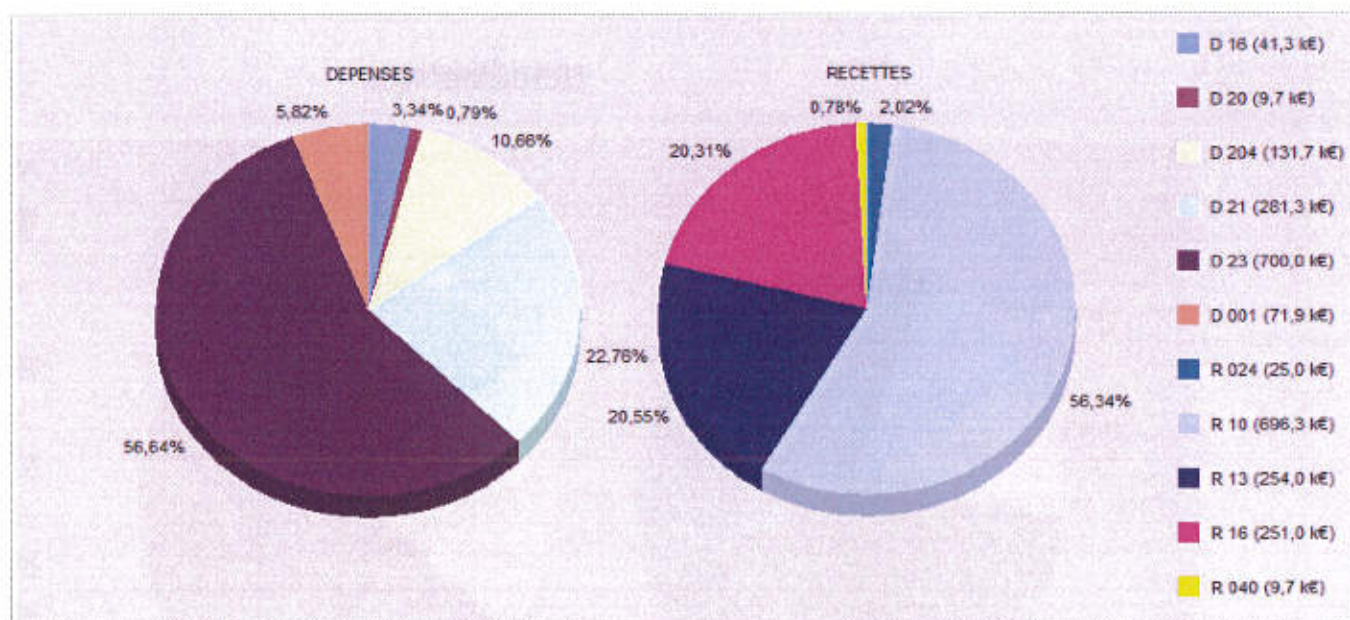
La commune a inscrit en investissement le retour de TVA pour des travaux qu'elle a fait réaliser en 2015, pour un montant de 15 384€, de la taxe d'aménagement pour un montant de 10 000 €.

FONCTIONNEMENT



| Dépenses de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|---|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 011 | Charges à caractère général | 160 310.00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 204 800.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 54 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 52 057.00 |
| 66 | Charges financières | 20 000.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 664.00 |
| | TOTAL DEPENSES | 500 931.00 |
| Recettes de fonctionnement | | |
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 013 | Atténuations de charges | 15 000.00 |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 44 500.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 282 492.00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 116 041.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 37 000.00 |
| 76 | Produits financiers | 10.00 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 43 303.32 |
| | TOTAL RECETTES | 538 346.32 |

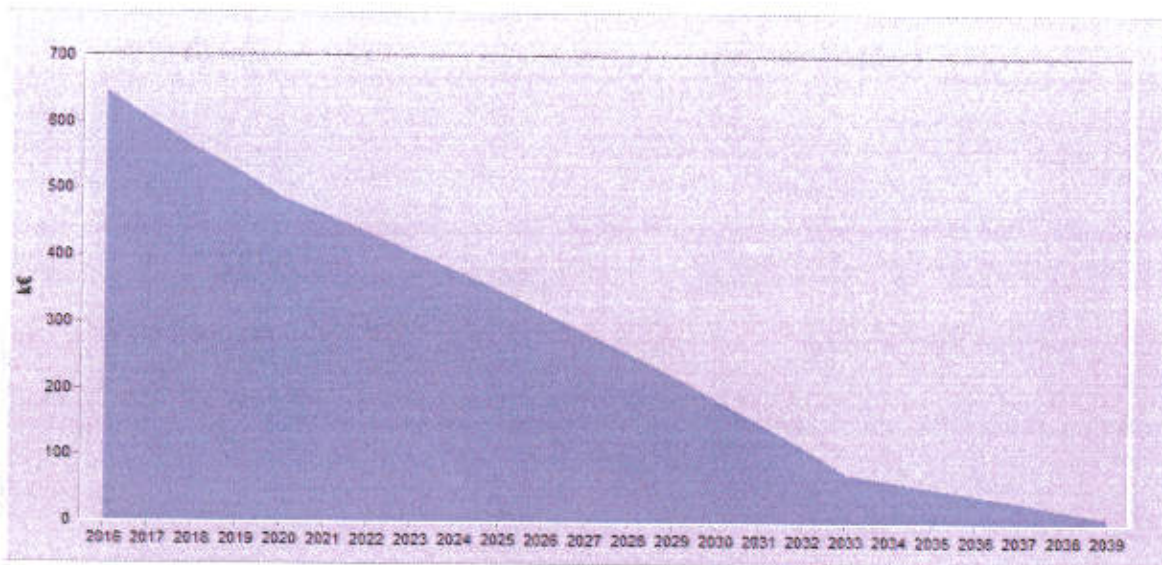
INVESTISSEMENT



| Dépenses d'investissement | | |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 41 300.00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 9 745.6 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 131 734.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 281 252.8 |
| 23 | Immobilisations en cours | 700 000.00 |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 71 880.10 |
| | TOTAL DEPENSES | 1 235 912.50 |

| <i>Recettes d'investissement</i> | | |
|----------------------------------|--|-------------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> |
| 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 25 000.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 696 258.89 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 253 989.61 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 664.00 |
| | TOTAL RECETTES | 1 235 912. |

Évolution de l'encours de la dette par année - COMMUNE DE GEMEAUX – 2016



| <i>Évolution de l'encours de la dette</i> | |
|---|---------------------------|
| <i>Année</i> | <i>Capital restant dû</i> |
| 2016 | 647 066,16 |
| 2017 | 605 753,17 |
| 2018 | 564 702,39 |
| 2019 | 527 323,69 |
| 2020 | 488 678,12 |
| 2021 | 462 442,77 |
| 2022 | 435 419,65 |
| 2023 | 407 578,06 |
| 2024 | 378 885,98 |
| 2025 | 349 310,07 |

BUDGET LOTISSEMENT

Dans le budget du lotissement les dépenses concernent des travaux de viabilisation qui devra commencer prochainement. La plupart des lots sont réservées et font l'objet en ce moment de promesse de vente ce qui amènera des recettes dans l'année.

Fait à Gemeaux le 30 mars 2017

Le Maire,

CHAUTEMPS Marc



